



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/1
1er novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
10 mars - 18 avril 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 10 mars au 18 avril 1997. La première séance s'ouvrira le lundi 10 mars 1997 à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail préparatoires et intersessions

3. Huit groupes de travail se sont réunis ou se réuniront avant l'ouverture de la cinquante-troisième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 5 - Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels (décision 1996/103 de la Commission et décision 1996/289 du Conseil économique et social) doit se réunir du 3 au 7 mars 1997;

b) Point 6 : Un groupe intergouvernemental d'experts créé pour élaborer une stratégie d'application et de promotion du droit au développement (résolution 1996/15 de la Commission et décision 1996/258 du Conseil économique et social) doit se réunir du 4 au 15 novembre 1996;